

Décision du Président N°2026/44

Objet : Portant sur la demande de financement auprès des crédits Fond Vert et de l'Agence de L'eau Rhône Méditerranée pour le marché de Travaux de restauration forestière et de gestion des bois morts au niveau du peigne à embâcles naturel à l'aval de la baignade de Lecques

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-18 en date du 13 mai 2026 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu ladite délibération autorisant le Président de demander à tout organisme financeur, pour toute opération figurant au budget ou ayant l'approbation du comité syndical, l'attribution de subventions ;

Considérant que l'EPTB Vidourle souhaite réaliser des travaux forestiers très sélectifs ou seront recoupés les arbres couchés ou cassés et ou les bois morts seront débités afin de réhabiliter la zone située en aval de la baignade de Lecques qui est constituait de plusieurs atterrissements végétalisés qui forment un peigne naturel, véritable filtre pendant les crues.

Les opérations à réalisées sont estimées sur la base des travaux ci-après :

- Gestion des bois morts,
- Ramassage et traitement des déchets,
- Traitement et gestion de la ripisylve

Le montant total estimatif des opérations est évalué à 48 000 € HT soit 57 600€ TTC

Considérant que l'EPTB Vidourle pourrait bénéficier d'une aide pour le financement de ce projet au travers des crédits Fond Vert et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter un financement auprès de l'Etat (crédits fond vert) ainsi que des services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour la prise en charge du marché de travaux susmentionné pour un montant estimatif de 48 000€ HT soit 57 600€ TTC.

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 24 JUL. 2026

Le Président,
Stéphane PORRET